



InFO Mail n°12 du 14 octobre 2013 – Dossier rythmes scolaires

## Nouveaux rythmes scolaires

**La mobilisation grandit !**

**Suspension immédiate de la réforme ! Abrogation du décret !**

**La question de la grève est posée !**

## La déréglementation en marche... et le rôle des syndicats !

- Dans les communes, se multiplient questionnaires, réunions de concertation... Il faudrait choisir entre plusieurs scénarios d'organisation de la semaine scolaire (samedi ou mercredi matin, durée de pause méridienne, fin des cours à 15h30 ou 16h...), se prononcer pour telle proposition de mise en œuvre du décret ou une autre...
- Et dans les communes appliquant la modification des rythmes, toutes nos craintes se vérifient : remises en causes statutaires (temps partiels remis en cause, déréglementation du temps de travail des remplaçants et des compléments de services), manque de pertinence des activités proposées, problèmes de gratuité, de laïcité, de sécurité, « invasion » des locaux et des salles de classes... désorganisation totale des écoles et grande fatigue des élèves et des enseignants !

**Ce chaos viendrait-il d'un manque de concertation ou de temps de réflexion, d'une mauvaise écriture du décret sur les rythmes scolaires, décret qu'il conviendrait de réécrire en associant syndicats et personnels, comme le demandent certains ?**

Pour FO, c'est la nature même du décret de modification des rythmes scolaires qui est en cause :

il « territorialise » l'école ; le Projet Educatif Territorial (PEDT) est du ressort des élus locaux, chaque collectivité locale définissant sa « semaine scolaire ». Le désengagement de l'état, le transfert de prérogatives de l'Education Nationale vers les élus politiques locaux, mettent sous la tutelle des collectivités locales une partie des obligations de service des enseignants, remettent en cause leurs garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat, et l'égalité pour les élèves.

**C'est l'éclatement de l'Ecole de la République !**

**Ni en 2013 ni en 2014, nous ne voulons pas de ce décret, il doit être abrogé !**

Le SNUDI FO national a proposé une rencontre au SNUipp pour discuter des initiatives communes afin d'obtenir satisfaction sur la revendication de l'immense majorité des collègues : l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

Pour plus d'informations, lire le [dossier spécial sur notre site](#)

## L'exemple du chaos parisien La réalité dépasse les pires pronostics !

Un mois après la rentrée, c'est un **désordre sans nom** dans la plupart des écoles concernées.

**A lire absolument**, le « 4 pages » du SNUDI FO Paris avec les témoignages précis et édifiants des collègues → [ICI](#)

## Et dans les Bouches du Rhône ?

Dans les trois communes qui appliquent la réforme depuis septembre, remontent des témoignages alarmants : « *Il est difficile de faire classe. Les élèves sont fatigués, déstabilisés et surexcités. Il y a des problèmes de sécurité. Les parents sont remontés contre cette réforme. Les relations avec la mairie sont déplorables* »

Une collègue résume la situation : « *On essaie de faire classe dans un centre de loisirs !* »

► Dans toutes les communes, **communiquiez-nous toute information et tout problème**, afin que le syndicat recense les faits précis et intervienne auprès de l'IA et du ministère.

**Le SNUDI FO 13 rappelle que :**

- Ni les directeurs, ni les enseignants ne peuvent être convoqués par des élus à des réunions de préparation du PEDT.
- La convocation des conseils d'école relève de l'autorité du directeur ou « à la demande du maire ou de la moitié de ses membres ».
- En aucun cas l'IEN ne peut imposer une date de réunion du conseil d'école.

► Le conseil syndical du SNUipp 13 du 9 octobre a adopté une motion, qui estime que « **Le SNUipp doit hausser le ton et exiger le retrait du décret. Le recours à l'action est nécessaire pour y contraindre le gouvernement.** »

**Le SNUDI-FO 13 s'adresse au SNUipp 13 pour lui proposer une rencontre pour décider l'intervention et l'action commune pour le retrait du décret.**

---

## Devant un constat d'échec alarmant ... *la question de la grève est posée !*

Partout en France se multiplient les assemblées générales d'enseignants, les préavis de grèves d'agents municipaux, les pétitions de parents d'élèves...

### ▶ **La commune de Crillon (Oise) sort du dispositif !**

Après quinze jours de contestation des parents, pétition massive, manifestation devant l'IA, le regroupement pédagogique intercommunal de Crillon, a décidé lundi 16 septembre d'abandonner la semaine des quatre jours et demi, mise en place depuis la rentrée ! [Lire >ICI< la suite](#)

▶ **Aubervilliers** : Jeudi 3 octobre, à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp, de la CGT et de SUD, 95% de grévistes ! 700 enseignants, parents d'élèves et personnels municipaux demandent au maire de suspendre immédiatement la réforme ! Un nouveau rassemblement est décidé pour le 16 octobre. La question de la grève le même jour que les enseignants de Paris a été posée.

[Lire le communiqué du SNUDI FO 93](#)

▶ **Paris** : Le 8 octobre, SNUDI-FO, SNUipp, CGT, SUD et CNT ont appelé à une AG. 200 collègues ont décidé l'appel à un rassemblement le 14 octobre pour exiger l'arrêt du dispositif de l'ARE et rappeler leur volonté d'abrogation du décret, y invitant parents et personnels de la Ville.

**« Si la Ville maintenait son dispositif, la question de la grève serait posée comme il a été décidé par l'AG du 8 octobre.»**

*Les UD CGT et FO de Paris ont décidé d'appuyer ce rassemblement.*

▶ **Toulouse** : 350 enseignants se sont rassemblés le 9 octobre à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, de la CGT et de SUD. A l'issue de ce rassemblement le SNUDI-FO avec le SNUipp-FSU de Haute-Garonne ont posé la question de **la grève «pour l'abrogation du décret Peillon»**.

▶ **Ris Orangis** : Le maire a reçu une délégation syndicale (SNUDI FO, SNUipp, CGT et SUD) de la centaine de collègues réunis devant la Mairie le 7 octobre pour l'abandon du dispositif.

▶ **Les Mureaux** : les 20 directeurs de la commune, avec le SNUDI-FO et le SNUipp s'adressent aux autorités académiques pour demander la suspension de la réforme et son abrogation.

▶ **Dans l'Oise**, le SNUipp-FSU et le SNUDI-FO discutent d'un appel à la grève pour « la suspension immédiate du décret».

**DERNIERE MINUTE** : Après la suspension à Crillon, la commune de Janvry (Essonne) a décidé de ne pas mettre en place la réformer en 2014 !

De même, les communes de d'Authon la Plaine, de Massy, de Larré, Semallé et Ménil-Erreux... indiquent qu'elles n'ont pas les moyens de mettre en application la réforme en 2014.

**La preuve est faite que la suspension de la mise en œuvre du décret est possible.**

**Ce sont des premières décisions qui en appellent d'autres.**

**Le ministre doit suspendre la mise en œuvre du décret : Il y a urgence !**

L'application doit être suspendue et le décret doit être abrogé ! C'est ce que qu'a demandé la FNEC-FP FO au ministre Peillon le 2 octobre.

**Si les maires ne cèdent pas, si le ministre ne renonce pas,**

**la question de la grève est posée !**

[Voir le communiqué du SNUDI FO du 9 octobre](#)

---

## Participez aux Réunions d'Information Syndicale du SNUDI-FO !

[Voir le calendrier des RIS](#)

**A l'ordre du jour :**

Informations, prises de positions en direction des Maires, de l'Inspecteur d'académie et du Ministre pour la suspension immédiate de l'application du décret et son abrogation afin qu'il ne puisse s'appliquer dans toutes les communes en 2014.

**Défense de l'école publique !**

**Abrogation du décret du 24 janvier sur les rythmes scolaires !**

**Abrogation du décret Peillon !**

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

---